

Comparaison n'est pas raison

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **124 (1979)**

Heft 12

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Comparaison n'est pas raison

L'un des premiers débats de la nouvelle législature a permis au Conseil national d'entendre un morceau de choix. Un député fraîchement élu, représentant les Organisations progressistes de Suisse, a jugé opportun d'intervenir à propos du déficit des CFF pour faire savoir que cette entreprise avait sur l'armée l'avantage incontestable de l'utilité. Ce qui, soit dit en passant, nous promet pas mal de sottises lorsque l'heure viendra de débattre de crédits militaires.

Dans l'immédiat cependant, les paroles du jeune conseiller national appellent déjà quelques réflexions. L'on peut, tout d'abord, se demander si, d'un parlementaire, on n'est pas en droit d'attendre des déclarations plus étoffées et faisant la part moins belle aux slogans tout faits, faciles, superficiels et peu réfléchis. On est parfois navré — et non sans de bonnes raisons — de l'indigence de certains commentaires parus dans la presse ou prononcés à la radio ou à la télévision. Que dire alors si leur équivalent se retrouve au parlement lui-même...

Sur le fond du problème, une distinction fondamentale doit être opérée à plusieurs niveaux entre la défense nationale d'une part et nos grandes entreprises d'Etat (PTT, CFF) d'autre part. Premier niveau de distinction: la raison d'être. Etre apte à transporter des voyageurs, du fret ou du courrier en tout temps et partout, telle est l'importante mission de nos chemins de fer et de nos postes. Etre prête à engager le combat contre un adversaire supérieur en nombre et en moyens pour conserver à ce pays son indépendance, telle est l'exaltante mission de la défense nationale dans toutes ses composantes. Comparer ces deux raisons d'exister reviendrait à comparer un parapluie et une paire de chaussures: tout le problème est de savoir si l'on veut marcher ou se protéger des précipitations.

Second niveau de distinction: celui de la rentabilité. Nos grandes régies ne sont rien d'autre que des entreprises commerciales qui doivent jouer avec les notions d'investissement, de profit, de bénéfice. Elles ont

à résoudre — et nous convenons que ce n'est pas toujours simple — le problème de leur équilibre financier. La défense nationale n'est, quant à elle, qu'un investissement. L'absence de conflit armé, donc l'effet de dissuasion, ou le succès dans le combat défensif sont les seules justifications de cet investissement. Il s'agit donc de tout autre chose que d'un bénéfice financier.

Il s'agit, par exemple, de permettre à nos postes et chemins de fer de continuer à fonctionner.

RMS

Lorsque les gens ne savent plus commander ou n'en sont plus dignes, ils deviennent aussitôt le jouet de leurs inférieurs.

Pierre GRIPARI